



Appel à projets 2020

Mairie d'Oyonnax - Haut-Bugey Agglomération
Service Politique de la Ville
Boite Postale 817
01108 Oyonnax Cedex

Mairie de Bellignat
Boite Postale 47
01100 Bellignat Cedex

Le déjeuner de la Politique de la Ville,
5 novembre 2019
à Valexpo (88 cours de Verdun)
à Oyonnax

I Sommaire

p4.

À vos projets pour la
programmation 2019 du
Contrat de Ville Oyonnax-
Bellignat

p6.

Les quatre axes prioritaires
du Contrat de Ville Oyonnax-
Bellignat 2015-2020

p9.

Fonds Initiatives Locales
Ville d'Oyonnax

p13.

Le Nouveau Programme
National de Renouvellement
Urbain (NPNRU)

p18.
Annexes

p19.
Rappel des axes du
Contrat de Ville

p21.
Grille indicative pour
l'égalité Homme/Femme

À vos projets pour la programmation 2020 du Contrat de Ville Oyonnax-Bellignat

La campagne de programmation pour les projets Politique de la Ville 2020 est lancée. **Vous avez jusqu'au 3 janvier 2020** (délai de rigueur) pour déposer vos projets. Les actions proposées doivent s'adresser aux habitants des quartiers qui relèvent de la politique de la ville. Pour être retenus, ceux-ci devront également répondre à plusieurs conditions d'éligibilité.

Les conditions d'éligibilité

Les actions proposées doivent :

- S'adresser aux habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire, avec une attention particulière pour aller vers les publics qui ne fréquentent pas les structures existantes.
- Relèver de la Politique de la Ville et non du droit commun.
- S'inscrire dans au moins une thématique, un axe stratégique et un objectif opérationnel du Contrat de Ville.
- Être complémentaire avec les actions existantes sur le quartier (institutionnelles, associatives, ...)
- Associer les partenaires institutionnels et associatifs en s'appuyant sur les ressources du territoire.
- Impliquer les habitants et bénéficiaires dans la construction du projet, son suivi et son évaluation.
- Respecter les réglementations en vigueur et les règles comptables et montrer la bonne gestion financière de l'organisme.
- Les porteurs de projet sont incités à rechercher des cofinancements, avec l'aide, si nécessaire, du service Politique de la Ville.
- Favoriser l'égalité Femme/Homme Les porteurs de projets sont ainsi invités à utiliser « grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité hommes femmes dans les actions financées par la politique de la ville » (voir en annexe).

Pour un meilleur traitement, votre dossier et les pièces obligatoires (attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB ...) devront être saisie **IMPÉRATIVEMENT** sur le portail **DAUPHIN**.

SEULS SERONT INSTRUITS LES DOSSIERS SAISIS SUR LA PLATEFORME.

Ensuite, vous devrez télécharger ce dossier (projet, attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB, ...) et le transmettre EN UN SEUL DOSSIER par mail au Service Politique de la Ville (veronique.gamba@oyonnax.fr).

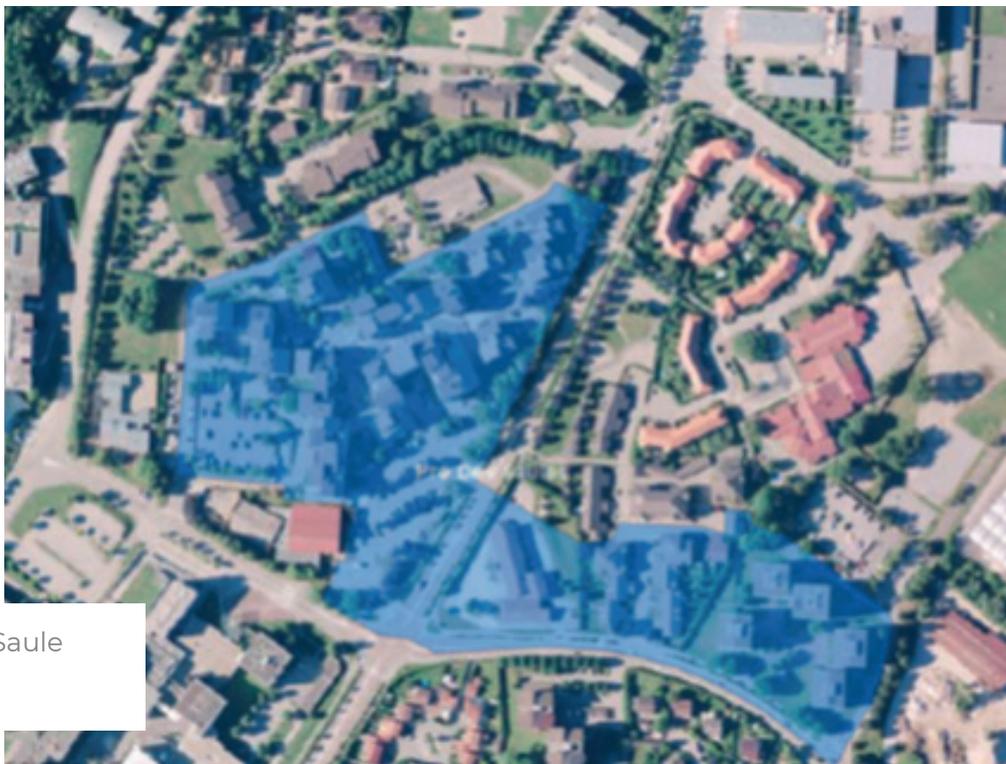
Votre attention est également attirée sur la nécessité de présenter **OBLIGATOIREMENT** un bilan provisoire ou définitif de votre action 2019 en annexe de la demande de subvention en reconduction. **SI LE BILAN N'EST PAS JOINT, VOTRE PROJET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.**

La saisie des bilans définitifs 2019 se fera sur **DAUPHIN** à compter du 1^{er} janvier 2020.

Nous vous conseillons de ne pas attendre la date butoir pour un meilleur suivi de votre dossier.



QPV La Plaine -
la Forge à Oyonnax



QPV Pré des Saule
à Bellignat

Les quartiers de veille active

Certains quartiers sur des communes identifiées concentrent aussi des difficultés et connaissent des dysfonctionnements sur lesquels il convient d'avoir une vigilance particulière notamment au niveau d'interventions dans le cadre du droit commun.

Les quartiers d'Oyonnax (Nierme, Geilles et La Tuilerie)

Le quartier du Planet à Arpent

Le quartier Jacques Cartier à Montréal-la-Cluse

Le quartier du Mont Cornet à Nantua

DAUPHIN

Notice sur le dépôt en ligne des demandes de subvention politique de la ville sur le portail dauphin pour la campagne 2020

La procédure dématérialisée de dépôt des dossiers pour la campagne 2020

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :

<https://www.cget.gouv.fr>

Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville

Renouvellement, activation et création de compte sur le portail DAUPHIN

Cas n° 1 - Les organismes porteurs déjà enregistrés sur DAUPHIN

L'organisme se connecte sur le site du CGET www.cget.gouv.fr - Aides et Subventions /Subventions politique de la ville/ Portail DAUPHIN - à l'aide de son identifiant et de son mot de passe.

Cas n° 2 - L'organisme porteur n'est pas enregistré sur DAUPHIN mais il a bénéficié

d'au moins une subvention du CGET entre 2015 et 2017 au titre de la politique de la ville. L'organisme se connecte sur le site du CGET [www.cget.gouv.fr/rubrique - Aides et Subventions/Liste des correspondants locaux](http://www.cget.gouv.fr/rubrique-Aides-et-Subventions/Liste-des-correspondants-locaux) - et procède à une demande de création de compte par mèl au service du département de l'Ain.

- En retour il reçoit un lien par le biais d'un mèl d'invitation à créer son compte. Lorsqu'il est créé, il reçoit un mèl lui demandant d'activer son compte sous 24 heures.

Cas n° 3 - Les nouveaux porteurs

L'accès se fait via un compte utilisateur que le porteur va créer sur le portail <https://www.cget.gouv.fr> - Aides et subventions /Subventions politique de la ville/

Portail DAUPHIN.

Le porteur choisit son identifiant (une adresse mèl valide) et son propre mot de passe.

- Ce compte lui permettra de déposer une demande de subvention et de saisir les informations de son organisme.

L'administrateur du Tiers

Quelle que soit la situation, la première personne ayant créé et activé le compte porteur sera considérée par DAUPHIN comme l'administrateur du tiers.

Lors de la saisie de la demande, l'administrateur du tiers invitera le responsable légal (signataire de l'attestation sur l'honneur) et les autres membres de l'organisme à créer leur compte.

Personnes à contacter

Pour Oyonnax

Véronique GAMBA
04.74.77.00.06
Du lundi au mardi de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00
Le mercredi de 8h30 à 12h00
veronique.gamba@oyonnax.fr

Nadia BOUGUETTAYA
07.50.15.11.89
nadia.bouguetaya@oyonnax.fr

Pour Bellignat

Isabelle PERROD
04.74.73.41.07
ipdirection.csbellignat@orange.fr

Christine CHAPRON
04.74.73.41.07
ccfamille.csbellignat@orange.fr

Pour l'Etat

Nathalie AUBAILLY
04.74.32.55.15
nathalie.aubailly@ain.gouv.fr

Laurent JACQUELIN
Délégué du Préfet aux quartiers
04.74.32.55.18
laurent.jacquelin@ain.gouv.fr

Calendrier de la Programmation 2020

5 novembre 2019 : Lancement de l'appel à projets 2020

Avant le 3 janvier 2020 : Date limite de dépôt des fiches projets accompagnées des bilans des dernières actions pour tout renouvellement de demande

Février 2020 : Réunion du Comité Technique pour examen des projets

Mars 2020 : Réunion du Comité de Pilotage pour validation des projets

Les axes prioritaires pour la période 2020-2022

Améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain

- Accompagner l'évolution des modes de collecte des déchets ménagers par l'agglomération par un processus de consultation et d'association des habitants.
- Sensibiliser les habitants au développement durable en particulier sur la problématique des déchets ménagers (réduction des déchets, tri, compostage et gestion des encombrants).
- Développer autour des programmes de rénovation urbaine des projets permettant de travailler la question de la mémoire (en lien avec la culture) et se matérialisant par la production d'un support pérenne (DVD, Film, Photos, etc).

Rapprocher les entreprises et les habitants / Construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation

- Promouvoir les secteurs d'activités porteurs en termes d'emplois (plasturgie, métallurgie, bois, restauration, ...) par la mise en relation régulière et dans une logique de proximité des demandeurs d'emplois des QPV avec les entreprises du territoire.
- Accompagner et sécuriser après le recrutement en entreprise les personnes les plus en difficulté pour pérenniser leur emploi.
- Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi (Bourse aux stages, à l'alternance, stage 3ème, ...).
- Réduire les freins périphériques à l'emploi (mobilité, problématiques langagières, garde d'enfants, estime de soi ...).

Réduire la précarité sanitaire et aider au «aller mieux»

Conformément au Contrat Local de Santé (CLS) signé le 30 avril 2019, le Contrat de Ville intègre les trois objectifs qu'il s'est fixé :

- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et aux prises en charge médico-sociales.
- Prévenir et promouvoir la santé.
- Promouvoir et coordonner la santé mentale.

Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable

Sensibiliser les familles sur les dispositifs de soutien existants (de la petite enfance aux études supérieures).

- Accompagner les parents sur l'orientation.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Développer des projets collaboratifs entre le monde de l'éducation et le secteur productif du territoire.

Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir de la délinquance

Encourager le partage de l'espace public en développant notamment la présence institutionnelle.

- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Contribuer au vivre ensemble

- Lutter contre la fracture numérique.
- Développer des actions permettant aux habitants d'accéder à la culture et notamment au Centre Culturel Aragon.

Les axes transversaux pour la période 2020-2022

Favoriser l'égalité Femme/Homme

Les porteurs de projets sont ainsi invités à utiliser «grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité hommes-femmes

dans les actions financées par la politique de la ville» (voir en annexe).

Communiquer de manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires

Les porteurs de projets devront apporter une attention particulière à l'information et à la communication auprès du public avec des moyens adaptés (réseaux sociaux, affichage, sensibilisation d'habitants relais (Conseils citoyens), ...).

Décloisonner les approches

Les projets associant des intervenants venus d'horizons professionnels différents seront privilégiés. Une attention particulière sera portée sur les projets de formation interprofessionnelle associant également les habitants.

Axe Emploi et Développement Économique

Rapprocher les entreprises et les habitants / Construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation

- Promouvoir les secteurs d'activités porteurs en termes d'emplois (plasturgie, métallurgie, bois, restauration, ...) par la mise en relation régulière et dans une logique de proximité des demandeurs d'emplois des QPV avec les entreprises du territoire.
- Accompagner et sécuriser après le recrutement en entreprise les personnes les plus en difficulté pour pérenniser leur emploi.
- Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi (Bourse aux stages, à l'alternance, stage 3^{ème}, ...).
- Réduire les freins périphériques à l'emploi (mobilité, problématiques langagières, garde d'enfants, estime de soi ...).

Pour une meilleure coordination des projets et pour un meilleur ancrage local, de nouvelles modalités d'instruction des projets de l'axe «Emploi et développement économique» sont mises en place : si vous souhaitez déposer une action relevant de cet axe, vous devez impérativement en informer le service Politique de la Ville d'Oyonnax (veronique.gamba@oyonnax.fr) en précisant le titre prévisionnel de l'action ainsi que les coordonnées de la personne en charge du dossier **et ce jusqu'au 18 novembre 2019**.

Vous devrez ensuite venir présenter votre pré-projet devant les partenaires et devant les autres porteurs de projets le 25 novembre 2019 à 14h00 à la mairie d'Oyonnax.

- **Présence impérative à 14h00 de tous les porteurs de projets.**
- **Chaque porteur disposera d'un temps de présentation identique (il sera calculé en fonction du nombre de projets déposés).**
- **A l'issue de la présentation, un temps d'échange avec les partenaires du Contrat de Ville permettra éventuellement d'ultimes recommandations en vue du dépôt final du dossier.**

En cas de projets similaires, les porteurs de projets seront invités à travailler ensemble pour une meilleure cohérence.

Concernant le projet, il est impératif de présenter

- **Les objectifs du projet**
- **Les modalités de mise en œuvre**
- **Les modalités de partenariat avec les acteurs locaux**
- **Les premiers éléments budgétaires**
- **Pour les projets en reconduction, présentation des premiers éléments de bilan (qualitatifs et quantitatifs)**

Après analyse et remarques des partenaires, votre dossier et les pièces obligatoires (attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB ...) devront être saisie **IMPÉRATIVEMENT** sur le portail DAUPHIN jusqu'au 3 janvier 2020 (confer document Appel à projets 2020).



Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Educative, s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville. C'est un service basé sur un principe de libre adhésion, en direction des familles ayant des enfants âgés entre 2 et 18 ans rencontrant des fragilités familiales, sociales, scolaires, sanitaires, éducatives, et habitant Oyonnax, Bellignat et Arbent. C'est un service facilitateur de lien, acteur de prévention dont l'objectif est de proposer un accompagnement individualisé et de réduire les inégalités en proposant une réponse adaptée tout en activant le travail en réseau afin d'harmoniser nos pratiques et de mutualiser nos moyens. Les thématiques d'interventions sont diverses : accompagner vers... sport et loisirs, découverte du territoire et des actions existantes, soutien à la parentalité, démarche santé dans l'intérêt de l'enfant, médiation, soutien scolaire... Toutes ces interventions sont réalisées avec les parents et dans l'intérêt de leurs enfants.

L'équipe est composée de 4 personnes :

- **Déborah DE OLIVEIRA** - Responsable et Coordinatrice du PRE
deborah.deoliveira@oyonnax.fr
06.69.38.73.27
- **Jessica SCOGNAMIGLIO** - Référente Educative
jessica.scognamiglio@oyonnax.fr
07.86.43.71.22
- **Marie FERRERAS** - Référente Educative
marie.ferreras@oyonnax.fr
06.69.38.12.58
- **Florent RAGOT** - Référent Educatif
florent.ragot@oyonnax.fr
06.69.38.46.67

Pour bénéficier d'un accompagnement du PRE :
il est nécessaire de contacter **Déborah DE OLIVEIRA**

Les Conseils Citoyens d'Oyonnax et Bellignat

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, complétée dans le cadre de référence sur les conseils citoyens, rend obligatoire la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV).

Les conseils citoyens sont composés d'un collège habitants volontaires et tirés au sort et d'un collège d'acteurs de terrain.

Ils ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

La mise en place de «conseils citoyens» dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Les conseils citoyens sont représentés à tous les Comités Techniques et Comités de Pilotage du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Pour Oyonnax : **Nadia BOUGUETTAYA**
07.50.15.11.89 - nadia.bouguettaya@oyonnax.fr

Pour Bellignat : **Christine CHAPRON**
04.74.73.41.07 - ccfamille.csbellignat@orange.fr

Olfa LAHKAL
mediateur.csbellignat@orange.fr

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération, deux quartiers prioritaires sont éligibles à une intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU):

Le quartier de «La Plaine - La Forge» au titre des quartiers d'intérêt national;
Le quartier du «Pré des Saules» au titre des quartiers relevant d'une priorité régionale.

Un travail d'élaboration de ces projets de renouvellement urbain a été engagé avec les partenaires institutionnels du territoire et notamment les bailleurs sociaux. Près de 200 habitants ont été rencontrés à Oyonnax et près de 135 à Bellignat. Ces différents moments, que ce soit sous forme d'ateliers ou d'échanges plus informels sur l'espace public, ont permis aux partenaires de construire le projet en intégrant le point de vue des habitants. Les conseils citoyens ont également été associés aux grandes phases d'élaboration du projet.

Début octobre, ces projets ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique aux habitants des quartiers concernés.

Pour Oyonnax, 106 logements sociaux seront démolis à la Plaine et pour Bellignat, 16 sur le quartier du Pré des Saules. L'ensemble des logements sociaux du quartier seront réhabilités ainsi que les équipements et espaces publics. Les premiers travaux démarreront dans les prochains mois et s'échelonneront jusqu'en 2026/2027.

A Oyonnax et à Bellignat, les maisons du projet sont des lieux ressources qui permettent à tous, techniciens ou habitants de suivre l'évolution des projets.

POURQUOI UNE MAISON DU PROJET ?

La prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite du projet de renouvellement urbain

UN LIEU OUVERT À TOUS

Lieu convivial, vous y trouverez toutes les réponses à vos questions sur la rénovation du quartier et son cadre de vie.

UN LIEU RESSOURCE

La Maison du projet centralise toutes les informations sur le projet de rénovation urbaine : plans, maquettes, compte-rendu de réunions...



Oyonnax



Bellignat

UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE DÉBAT SUR LE PROJET

La Maison du projet est également un espace d'élaboration du projet urbain, où peuvent se tenir des réunions, des permanences des élus de la Ville ou des permanences occasionnelles des partenaires de la ville.

Pour Oyonnax

- VITRINE DU CHANTIER
28 Rue Saint Exupéry
- MAISON DU PROJET
LA PLAINE
2 Rue Courteline



Pour Bellignat

- MAISON DU PROJET
8 rue Louis Braille





Fonds initiatives locales Ville d'Oyonnax

Pour améliorer la vie de quartier et pour faire participer les citoyens aux projets de leur ville, la ville d'Oyonnax a mis en place un Fonds d'Initiatives Locales composé de deux volets le Fonds d'Initiatives Locales Jeunes dénommé FILJ et le fFonds d'Initiatives Locales Habitants dénommé FILH. Cet outil a pour but d'encourager les initiatives d'habitants et de répondre à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale. Pour bénéficier de cette aide, les projets doivent être conçus et menés collectivement, mais aussi participer au renforcement du vivre ensemble.



Principe

Etre attentif aux autres dans son quartier, dans sa ville et plus largement dans le monde.

Objectif général

Permettre à des actions collectives de se concrétiser notamment pour favoriser la mixité et le métissage culturel et social tout en confortant et renouvelant la vie associative.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Nadia BOUGUETTAYA
07.50.15.11.89
nadia.bouguettaya@oyonnax.fr

Saïd DJELLOUL
06.08.62.56.13
said.djelloul@oyonnax.fr

Nabile KETAA
06.51.41.66.89
nabile.ketaa@oyonnax.fr

Hani EL KHYAF
06.72 18 40 99
hani.elkhyaf@oyonnax.fr

Fiche projet FIL Jeunes
http://www.oyonnax.fr/images/stories2/cohesion-sociale/FIL_jeunes.pdf

Fiche projet FIL Habitants
http://www.oyonnax.fr/images/stories2/cohesion-sociale/FIL_habitants.pdf

ANNEXES



Rappel des axes du Contrat de Ville Oyonnax-Bellignat 2015-2020

Emploi et développement économique

1.1 Rapprocher les entreprises et les habitants

- Accorder les demandeurs d'emploi aux codes de l'entreprise
- Développer le travail de valorisation du monde de l'entreprise en général
- Elargir le dispositif des clauses d'insertion
- Renforcer le « aller vers » les publics les plus en difficultés
- Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat et soutenir l'Economie Sociale et Solidaire

1.2 Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi

- Travailler sur les leviers sociaux de l'insertion
- Valoriser puis sécuriser les parcours d'accès à la formation
- Renouveler et soutenir les mobilités
- Diversifier les supports de l'insertion (Insertion par l'Activité Economique) et accentuer la dynamique avec les acteurs économiques

Cadre de vie et renouvellement urbain

1.3 Développer un habitat économe en énergie et support à la mixité sociale

- Poursuivre l'amélioration du bâti et lutter contre la précarité énergétique
- Créer les conditions pour favoriser l'accès et le maintien au logement autonome et durable des jeunes
- Favoriser l'appropriation des logements neufs et réhabilités par les habitants
- Prendre en compte le vieillissement de la population dans l'adaptabilité des logements et dans l'aménagement des espaces publics extérieurs

1.4 Renforcer la GSUP et en faire un support privilégié dans l'implication des habitants

- Gérer de façon coordonnée les espaces publics et les interventions sur les parties privatives
- Assurer les conditions de l'animation et la présence sur les espaces publics

1.5 Promouvoir la diversification fonctionnelle

- Maintenir et développer les commerces et services de proximité
- Accueillir de nouveaux services



Cohésion sociale

1.6 Réduire la précarité sanitaire et aider au «aller mieux»

- Prévenir les conduites à risques et renforcer l'estime de soi
- Mieux prendre en charge la santé mentale
- Améliorer les comportements alimentaires pour prévenir des pathologies
- Renforcer l'accès aux soins des personnes précarisées
- Soutenir et accompagner les professionnels pour renforcer l'offre de soins

1.7 Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable

- Favoriser la réussite éducative et accompagner les parents dans leurs responsabilités
- Développer l'accès aux sports et à la culture
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Maintenir une présence et une animation tout au long de l'année

1.8 Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir de la délinquance

- Organiser l'animation des espaces publics et leur occupation
- Prévenir les déviances et incivilités dans les espaces et services publics
- Soutenir et développer l'action de médiation de proximité
- Apporter des réponses aux violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes

1.9 Contribuer au mieux «vivre ensemble»

- Valoriser les cultures du territoire
- Renforcer le partenariat avec les représentants confessionnels et étrangers
- Renforcer l'accès aux droits
- Lutter contre les discriminations
- Favoriser l'égalité femmes/hommes

Laïcité et valeurs de la République

Les trois axes transversaux

- La lutte contre les discriminations
- Les jeunes
- L'égalité femmes-hommes

Grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes dans les actions financées par la politique de la ville

Les questions suivantes permettent de guider l'instruction.

Diagnostic :

	Oui	Non
Y-a-t-il eu un diagnostic genré dans la construction du projet ? S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase ?		

Projet :

	Oui	Non
Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien des femmes que des hommes?		
Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?		
S'il s'agit d'une action non mixte, favorise-t-elle l'émancipation ?		
Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes?		
Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ? Exemple : quotas		
A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités?		
A-t-on considéré l'incidence négative potentielle de l'action ? Exemple : travail accru pour les femmes ou isolement social des hommes		
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité du projet ? Exemple : formation spécifique, recherche complémentaire, partenariats...		

Projet :

	Oui	Non
Les acteurs/partenaires qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et outils en matière de perspective genre, ou disposent-ils d'expériences en la matière ?		
Les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?		
Les acteurs envisagent-ils une formation ?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/ des bénévoles) ?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse?		

Indicateurs de suivi :

	Oui	Non
Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il prévu ?		
Les indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ?		

Budget :

	Oui	Non
les ressources financières permettent-elles au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes ?		
Le budget comprend-il la formation à la perspective genre ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine?		

Communication :

	Oui	Non
Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer divers partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet dans le domaine de la promotion de l'égalité ?		
Une valorisation de cette action est-elle faite au comité de pilotage du contrat de ville ?		



Cinéma Plein Air



Oyo'Plage



Oyo'Plage



AVEC LA PARTICIPATION DE

